

138
20 MAI 2009

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bastia, le 15 mai 2009

TRESORERIE GENERALE DE BASTIA



Service Domaine
BP 110
Square St Victor
20291 Bastia Cedex

<p>Pour nous joindre :</p> <p>Affaire suivie par : MARIN H. Téléphone : 04 95 30.46 38 Télécopie : 04 95 30.46.41 Courriel: henrimarin.@cp.finances.gouv.fr Objet : V-lettre en date du 5 mai 2009 ML FA BF-2009.05.149 Réf à rappeler : Lido 2009-034V0233</p>

Le Trésorier Payeur Général
à
Monsieur Le Président du
Conseil Exécutif de Corse
A l'attention de Madame LESLING Muriel
Boulevard Benoit Danési
20411 BASTIA Cedex 9

Monsieur Le Président,

Par lettre citée en référence, vous demandez mon avis sur la valeur vénale de deux délaissés de route sis à **BELGODERE** situés sur la RN 197.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette valeur peut être fixée à **1 € le m²**.

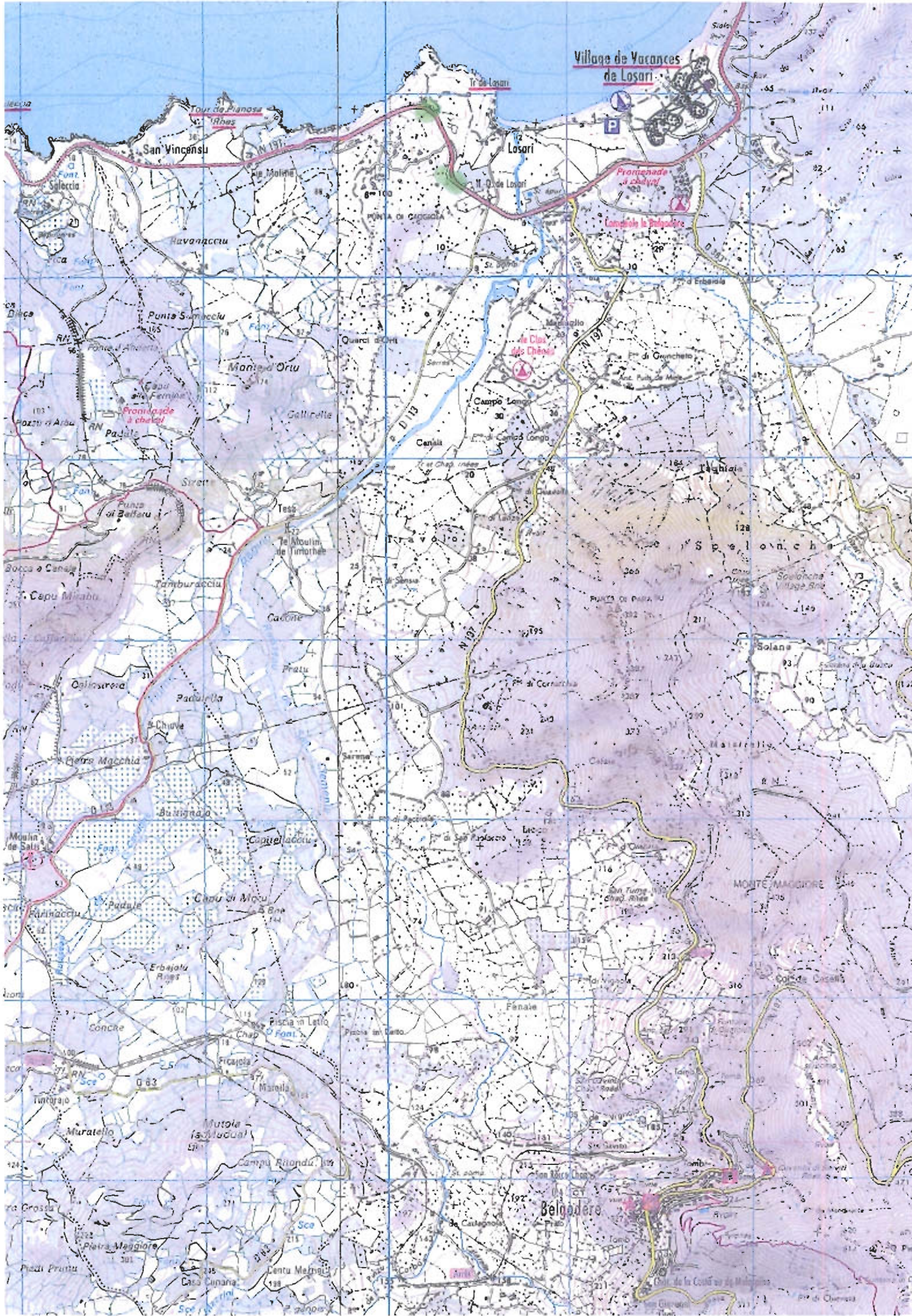
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à ma considération distinguée.

P/Le Trésorier Payeur Général,
L'Inspecteur



H. MARIN



Commune
BELGODERE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1225
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____
 Cachet du service d'origine
 Centre des Impôts foncier de :

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 18.08.08 par M. Cabinet BARNAY géomètre à BASTIA
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise n° 63.

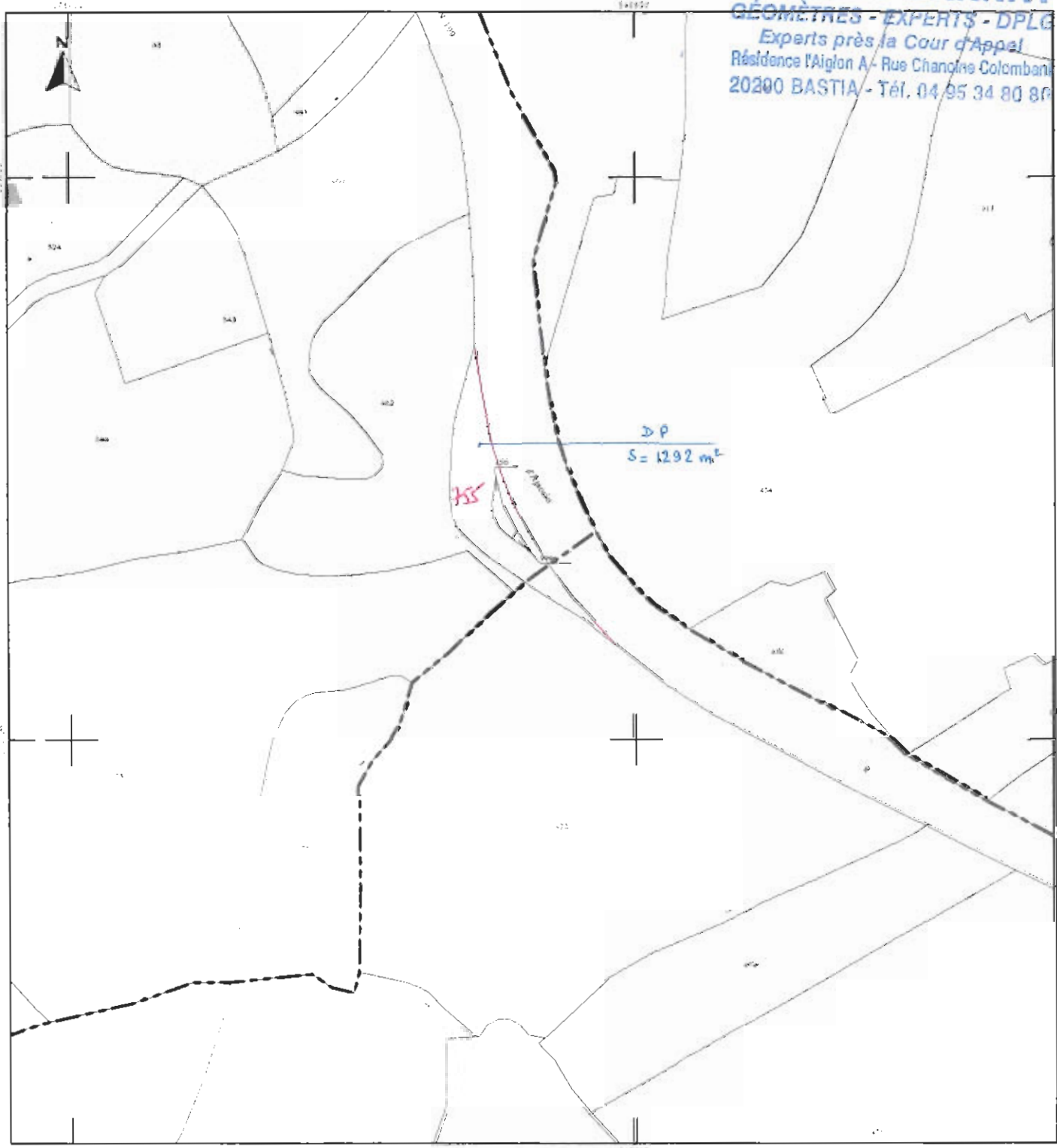
Section : A
 Qualité du plan : Plan non régulier
 Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/2000
 Date de l'édition : 19/08/2008
 Support numérique : _____

Document d'arpentage dressé par M. Cabinet BARNAY
Géomètres Experts à Bastia
 Date 07/08/2008
 Signature : P. Sibella

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE
 Direction des Routes de Haute-Corse
 Boulevard Benoit Dantesi
 20411 BASTIA CEDEX 9

(1) Copie des mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une expertise géométrique par voie de vue (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955).
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc.).
 (3) Préciser la nature et la qualité de la signature (si au profit de propriétaires inconnus, sous représentation qualifiée de l'autorité compétente).

CABINET BARNAY
 GÉOMÈTRES - EXPERTS - DPLG
 Experts près la Cour d'Appel
 Résidence l'Aiglon A - Rue Chancine Colombani
 20200 BASTIA - Tél. 04 95 34 80 80



Commune : BELGODERE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : A
Qualité du plan : Plan non régulier
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 19/08/2008
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1130
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine : Centre des impôts foncier de :

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 18-08-08 par M. Cabaret BARNAY géomètre à BASTIA.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise.

Document d'arpentage dressé par Abel BARNAY à Géomètres Experts à Bastia Date 07/11/2008 Signature : P. Sibella

1) Réviser les mentions ci-dessus. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une délimitation (bornes, bornes par rose de rose à jour), dans le cas contraire, la formule B ou C est applicable.
2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc.)
3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'administrateur).

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE
Direction des Routes de Haute-Corse
Boulevard Benone Danesi
20111 BASTIA CEDEX 09
CABINET BARNA
GÉOMÈTRES-EXPERTS D.L.R.
Experts près la Cour d'Appel
Résidence l'Aiglon A - Rue Chanoine Colomban
20200 BASTIA - Tél. 04 96 34

